

Note d'information relative à l'offre d'actions de FAIRCOOP société coopérative

Le présent document a été établi par Faircoop société coopérative.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 23.12.2024

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à Les risques l'émetteur - opérationnels en compte : et commerciaux :

à Les risques opérationnels et commerciaux suivants sont à prendre ls en compte :

Les produits mis à la vente de lait, produits laitiers, fruits, légumes et viande ont une date de péremption entre 7 jours et plusieurs mois.

Un produit sur lequel figure une date limite de consommation est un produit microbiologiquement très périssable pouvant constituer un danger direct pour la santé publique au-delà de la date limite de consommation. Les produits perdent en cas d'erreur de stockage toute leurs valeurs.

Une fois que la date limite de consommation est dépassée, le produit est considéré comme nuisible et ne peut plus être vendu ou utilisé. Avant que cette date limite de consommation ne soit dépassée, un certain nombre d'opérations pouvant éventuellement avoir une influence sur la durée de conservation.

Le prix des différents produits s'oriente aux prix du marché qui sont lié aux couts de productions et aux négociations avec les fournisseurs.

Toute augmentation de prix aura un impact lors de la revente sur l'acceptation du produit par le client dans les grandes surfaces. Si un des travailleurs ne peut assurer sa fonction pour une période conséquente, il est prévu une personne « back-up » au sein de l'équipe. Celle-ci disposera des connaissances nécessaires pour assurer ses tâches. Si la période d'absence se prolonge, il sera possible de compléter l'équipe par un nouveau travailleur.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Alte Hofstrasse 8, 4770 - Amblève
1.2 Forme juridique	Société coopérative
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0820.243.975
1.4 Site internet	https://www.fairebel.be/
2. Activités de l'émetteur	La société a comme activités toutes opérations se rapportant à la production, la fabrication et le commerce de produits agricoles. La finalité est de préserver des conditions de vie des producteurs agricoles en leur permettant d'obtenir pour leurs produits un prix qui couvre son coût de production et de promouvoir des valeurs de développement d'une agriculture saine, durable, respectant la nature et la promotion de filières de produits équitables.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Aucune
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Aucune
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Josiane André Carine Dumont Daniel Hick-Rox Xavier Laduron Erwin Schöpges Desbruyeres Yves-Marie Tanja Van Poecke
5.2 Identité des membres du comité de direction.	NA.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Erwin Schöpges Daniel Hick Carine Dumont Tanja Van Poecke
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses	

filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	
9. Identité du commissaire aux comptes.	BDO REVISEUR D'ENTREPRISE BE 0431.088.289 IRE. : B00023 Rue Waucomont 51 à 4651 Battice représentée par Monsieur Schmetz réviseur IRE :A02370

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Cfr. ci-joints. Les présents comptes annuels audités par le commissaire
2. Fonds de roulement net.	En date du 31/12/2022 1.745.274,00 € En date du 31/12/2023 2.488.298,95 €
3.1 Capitaux propres.	En date du 30/09/2024 8.917.178,39 € au (max. 90 jours avant le début de l'offre) : sur base des comptes annuels non-approuvés :
	Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) est de 74,70 % au 30/09/2024.
3.2 Endettement.	En date du 30/09/2024 : sur base des comptes annuels non-approuvés, les dettes s'élèvent à 2.257.047,68 €

3.3 Date prévue du break-even.	Atteint Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	50,00 €
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	Une action
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Aucun.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	4.000.000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	21/12/2024
3.2 Date de clôture de l'offre.	21/12/2025
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions et après validation par le CA.
4. Droit de vote attaché aux parts.	"Les décisions sont prises à la simple majorité des voix ainsi qu'en tout état de cause, à la majorité absolue des voix des administrateurs de classe A et A bis. En cas de parité des voix, celle du président ou du membre qui préside la réunion est prépondérante. (Art. 16 : Quorum et majorités au CA)
	" Chaque actionnaire dispose d'une voix quel que soit le nombre de d'actions dont il dispose. Sauf les exceptions prévues par les présents statuts et la loi, les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées, et en tout état de cause, à la majorité absolue des voix des actionnaires de classe A et A bis, présentes ou représentées. Lorsque la loi exige des quorums spéciaux, ceux-ci sont également

	requis au sein des classes A et A bis. " (Art. 26 Droit de vote et quorum de vote à l'AG)
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	" La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, actionnaires, nommés par l'assemblée générale pour une durée ne pouvant excéder trois années. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et 17 membres au plus. Chaque groupe d'actionnaires, titulaire d'une classe d'actions donnée est en droit de présenter au moins un administrateur. Toutefois, les titulaires de actions de classe A et A bis forment à cet égard un seul groupe et disposent du droit de présenter librement un nombre d'administrateur représentant la majorité des postes à pourvoir"." (Art. 13 : Nomination et révocation)
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers candidats souscripteurs.

B. Raisons de l'offre

	Utilisation	projetée	des								•	
recu	ueillis.			capa	cité de	livra	aisons	des	prod	luits	équitable	et
				d'éla	rgir la gaı	mme	des p	roduits	équ	itable	e.	
					ncement Ilarité.	de	la co	opérati	ve	pour	agrandir	sa

l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Le capital de la coopérative croit continuellement depuis 2010. Sans le présent appel public, l'augmentation de capital était insuffisante pour le financement des projets repris en rubrique 1 qui nécessitent une levée de capital.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	 Parts A: agriculteurs producteurs de lait. Parts A bis: agriculteurs à titre principal qui ont acquis des actions de classe A avant le 1er mars 2019 et qui ne produisent pas ou plus de lait. Parts B: garants Parts C: agriculteurs producteurs de viande de bœuf. Parts D: agriculteurs producteurs de fruits à titre principal. Parts E: agriculteurs producteurs de légume à titre principal. Parts F: agriculteurs producteurs d'oeufs à titre principal. Parts G: agriculteurs producteurs de viande de porc à titre principal. Parts H: agriculteurs producteurs de volaille à titre principal. Parts I agriculteurs producteurs de pommes de terre à titre principal. Parts J: agriculteur producteur de betteraves à titre principal Les parts A bis ne sont pas incluses dans l'offre.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	Parts A, C, D, E, F, G, H, I, J:100 Parts B: 50
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Les plus-values sont interdites par nos statuts.
3. Modalités de remboursement.	(Art. 10 Sortie et Remboursement) : " Indépendamment des effets attachés à la sortie d'un actionnaire, la Société peut différer tout ou partie du remboursement des actions concernées, en fonction des développements

	douze mois à compter de la date du remboursement. La décision de remboursement des actions prise par le Conseil d'administration est justifiée dans un rapport. Le montant restant dû sur la part de retrait est payable avant toute autre distribution aux actionnaires. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant. L'actionnaire sortant a droit au remboursement de ses actions à une valeur égale au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des chiffres du bilan dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de l'année sociale en cours, y compris - sauf en cas d'exclusion - une part proportionnelle des réserves disponibles, sous
	déduction le cas échéant des impôts auxquels le remboursement pourrait donner lieu."
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang.
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Article 9 : Régime de cessibilité des parts) Les actions de classes A, C, D, E, F, G, H, I et J ne sont cessibles entre vifs ou transmissibles pour cause de mort, à des actionnaires ou à des tiers, qu'à un parent au premier degré et moyennant le respect des conditions d'admission et l'accord préalable du Conseil d'administration. Les actions de classe B sont cessibles entre vifs ou transmissibles pour cause de mort, à des actionnaires ou à des tiers moyennant le respect des conditions d'admission et l'accord préalable du Conseil d'administration.
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA.
7. Politique de dividende	Les parts de classes A, C, D, E, F, G, H, I et J ne peuvent recevoiur de dividendes. Les parts B reçoivent des dividendes sous forme de bosn d'achat des produits commercialisé par la coopérative.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	NA.

Partie V : Autres informations importantes

	dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2024, exercice d'impôts 2025, le montant de
Diginta concernant la	l'exonération s'élève à 833€.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à « info@faircoop.be»
produit illiarioloi	Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail :
	contact@mediationconsommateur.be).

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION FAIRCOOP		
Forme juridique ¹ : Société coopérative		
Adresse: Rue Saint-Nicolas	1	N°: 13
Code postal: 6700 Commune: Arlon		
Pays: Belgique		
Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de	Liège, division Arlon	
Adresse Internet ² :		
Adresse e-mail ² :		
	Numéro d'entreprise	0820.243.975
DATE 30-06-2021 de dépôt du document le pl constitutif et modificatif(s) des statuts.	us récent mentionnant la date de publication d	des actes
Ce dépôt concerne ³ :		
X les COMPTES ANNUELS en EURO 4	approuvés par l'assemblée générale du	08-06-2024
X les AUTRES DOCUMENTS		
relatifs à		
l'exercice couvrant la période du	01-01-2023 au	31-12-2023
l'exercice précédent des comptes annuels du	01-01-2022 au	31-12-2022
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont	t pas ⁵ identiques à ceux publiés antérieure	ment.
Nombre total de pages déposées: 44 Num	réros des sections du document normalisé no	n déposées parce que sans
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2,	, 6.7.2, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 9	, 11, 12, 13, 14, 15
Signature (nom et qualité)	Signatur (nom et qua	

5 Biffer la mention inutile. 1/44

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SCHOPGES ERWIN

Im Tömmel 7, 4770 Amel/Amblève, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

HICK-ROX DANIEL

Asteneterstrasse 19, 4730 Hauset (Raeren), Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

ANDRE JOSIANE

Fraiture 8, 6690 Vielsalm, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

DUMONT CARINE

Rue St. Pierre 6, 5630 Villers-Deux-Eglises (Cerfontaine), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

VAN POECKE TANJA

Rivierstraat 9, 9270 Laarne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

LADURON XAVIER

Rue Albert Dekkers 79, 4608 Warsage (Dalhem), Belgique Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

DESBRUYERES Yves-Marie

Rue de la fleur de bouquette 48, 7540 Kain (Tournai), Belgique Mandat: Administrateur, début: 10/06/2023, fin: 10/06/2026

BDO Reviseurs d'entreprises SRL 0431.088.289

Rue Waucomont 51, 4651 Battice (Herve), Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 11/06/2022, fin: 10/06/2025

Représenté par:

1 SCHMETZ CHRISTIAN

Rue Waucomont 51 4651 Battice (Herve) Belgique

, Numéro de membre : A02370

N°	0820.243.975		C-app 2.2
----	--------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ent / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
STB Weynand & Partner 0471.534.519	50.740.191	ABC
Eupener Strasse 61 , boîte -, 4731 Eynatten (Raeren), Belgique		
Représenté par:		
1 WEYNAND HERBERT		
Eupener Strasse 61, 4731 Eynatten (Raeren), Belgique		

^{*} Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.371.714	4.413.168
Immobilisations incorporelles	6.2	21	43.404	64.262
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	115.743	76.340
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	6.164	
Mobilier et matériel roulant		24	106.890	72.460
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.690	3.880
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	3.212.567	4.272.567
Entreprises liées	6.15	280/1	15.000	
Participations		280	15.000	
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.197.567	4.272.567
Actions et parts		284	4.500	4.500
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.193.067	4.268.067

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.036.575	4.917.635
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	54.015	41.962
Stocks		30/36	54.015	41.962
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	54.015	41.962
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.050.471	3.124.817
Créances commerciales		40	2.810.255	2.934.817
Autres créances		41	240.216	190.000
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	900.000	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	900.000	
Valeurs disponibles		54/58	1.974.626	1.682.727
Comptes de régularisation	6.6	490/1	57.463	68.129
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.408.289	9.330.803

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	5.860.013	<u>5.872.838</u>
Apport	6.7.1	10/11	5.738.698	5.751.750
Disponible		110	5.716.698	5.729.750
Indisponible		111	22.000	22.000
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	9.693	9.693
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	9.693	9.693
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	111.622	111.396
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net 6		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.548.276	<u>3.457.965</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.548.276	3.457.889
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.460.965	2.621.544
Fournisseurs		440/4	2.460.965	2.621.544
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	168.714	128.881
Impôts		450/3	46.453	25.760
Rémunérations et charges sociales		454/9	122.262	103.121
Autres dettes		47/48	918.597	707.463
Comptes de régularisation	6.9	492/3		76
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.408.289	9.330.803

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	17.851.329	15.811.662
Chiffre d'affaires		6.10	70	17.788.251	15.766.223
En-cours de fabrication, produits finis et commandes cours d'exécution: augmentation (réduction)	en (+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	63.078	45.439
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	17.857.973	15.806.564
Approvisionnements et marchandises			60	12.927.279	11.403.916
Achats			600/8	12.939.332	11.388.720
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	-12.053	15.196
Services et biens divers			61	4.359.262	4.095.908
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	419.873	240.332
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	61.662	47.928
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en d'exécution et sur créances commerciales: dotations					
(reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		7.076
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	89.897	11.403
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	S (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-6.644	5.097

N°

	,	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	64.368	49.228
Produits financiers récurrents			75	64.368	38.356
Produits des immobilisations financières			750	23.216	754
Produits des actifs circulants			751		
Autres produits financiers		6.11	752/9	41.153	37.602
Produits financiers non récurrents		6.12	76B		10.872
Charges financières			65/66B	6.206	8.317
Charges financières récurrentes		6.11	65	6.206	8.317
Charges des dettes			650	1.738	354
Réductions de valeur sur actifs circulants autres stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	que (+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	4.468	7.963
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	51.518	46.009
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	16.535	11.848
Impôts			670/3	16.576	11.848
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fisca	ales		77	41	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	34.983	34.161
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	34.983	34.161

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	146.379	144.846
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	34.983	34.161
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	111.396	110.685
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	111.622	111.396
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	34.757	33.450
Rémunération de l'apport		694	34.757	33.450
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxx	165.079
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	165.079	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxx	100.817
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	20.858	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	121.675	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	43.404	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INOTALLATIONS MACHINES ET OUTILLAGE				
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	7.950	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	7.950	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exerc	ice	8322P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	1.786	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exerc	cice	8322	1.786	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	6.164	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxx	241.004
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	72.257	
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	313.261	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exer	rcice	8323P	xxxxxxxxxxxx	168.544
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	37.828	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			206.372	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	Ē	(24)	106.890	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxxx	5.950
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	5.950	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercic	e	8325P	xxxxxxxxxxxxx	2.070
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	1.190	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			3.260	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	2.690	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PA	ARTS		
·			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	15.000	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	15.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		_
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	15.000	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
)/(-) 8621		
Autres (+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TER L'EXERCICE	ME DE 8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS PARTS	ET			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxx	4.500
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	4.500	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	4.500	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxx	4.268.067
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593	1.075.000	
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	3.193.067	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU T L'EXERCICE	ERME DE	8653		
				l

N°	0820.243.975	C-app 6.5.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles					
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	directe		ement par le		Comptes		Comptes Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)	
BELCOOP Société à responsabilité limitée Malmedyer Straße 64 4780 Saint-Vith Belgique 0805.966.268	Action nominative	100	100,00	0,00		EUR	C	(

N°	0820.243.975		C-app 6.6	
----	--------------	--	-----------	--

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
0004		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	900.000	
8686		
8687		
8688	900.000	
8689		
0009		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice				
	14.411			
	14.411			
	43.052			

N°	0820.243.975	C-app 6.7.1
1.4	0020.243.373	0-app 0.7.1

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice Disponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces

dont montant non libéré

En nature

dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXX	5.729.750
(110)	5.716.698	
111P	XXXXXXXXXXXXXX	22.000
(111)	22.000	
8790	5.716.698	
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXX	61.422
8703	xxxxxxxxxxxx	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0820.243.975	C-app 6.7.1

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF	0-4	Francisco
	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	44.645
Dettes fiscales estimées	450	1.808
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	122.262

N°	0820.243.975		C-app 6.9
----	--------------	--	-----------

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice	
	Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	63.078	45.439
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	12	6
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	8,6	4,8
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	13.823	8.390
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	344.582	194.894
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	54.080	26.055
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	21.211	19.383
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		7.076
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	18.051	7.474
Autres		641/8	71.846	3.929
Personnel intérimaire et personnes mises à la dispos	ition de la société			
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Divers		41.153	37.602
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Frais de banque		1.229	4.762
Divers		1.543	1.628

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		10.872
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		10.872
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		10.872
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dividendes fiscalement déductibles

Dépenses non-admises fiscalement

Dons déductibles

Codes	Exercice
9134	16.535
9135	16.535
9136	
9137	
9138	41
9139	41
9140	
	34.757
	42.603
	500

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice					

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Exercice	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent		
9145	1.463.154	1.364.103		
9146	1.005.513	912.782		
9147	135.798	68.226		
		55		
9148	10.483	10.035		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières		15.000	
Participations		15.000	
Créances subordonnées	9271		
Autres créances			
Créances			
A plus d'un an			
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie			
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes			
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées			
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs			
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants			
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées			
Moins-values réalisées			

N° 0820.243.975 C-app 6.15

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

,	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N°	0820.243.975		C-ap	op 6.15	
----	--------------	--	------	---------	--

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice	

Néant

N°	0820.243.975		C-app 6.16
----	--------------	--	------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	246.034
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	7.439
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	668
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N° 0820.243.975 C-app 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrété royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [xxx] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

NR Immobilisations incorporelles 20.00 - 20.00 Matériel roulant * NR 20.00 - 20.00 20.00 - 20.00 L NR 20.00 - 20.00 Matériel de bureau et mobilier* 0.00 - 0.00 Autres immobilisations corp. L NR 10.00 - 25.00 10.00 - 25.00

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- 1. Approvisionnements:
- 2. En cours de fabrication produits finis :
- 3. Marchandises:

FIFC

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

^{*} Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

N°	0820.243.975		C-app 6.19
----	--------------	--	------------

RÈGLES D'ÉVALUATION

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

% leur valeur comptable.

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes:

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes : Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élévés à : EUR

N° 0820.243.975 C-app 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

FAIRCOOP SC

Rue Saint-Nicolas 13

6700 Arlon

RPM Liège - Division Arion - 0820.243.975

Rapport de gestion

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les activités de notre société au cours de l'exercice 2023, clôturé le 31.12.2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe forment un tout et ont été établis conformément à la législation applicable à notre société.

La société n'a pas mené d'activités de recherche et développement.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au sens de l'article 3:6, § 1., 8° du CSA.

Le total du bilan passe de 9,331 M € à 9,408 M €. Les fonds propres restent stables pour atteindre un montant de 5,860 M € à la clôture 2023. Les dettes totales augmentent de 3,458 M€ à 3,548 M€. Cette augmentation est liée au bonus à verser pour l'année 2023.

Les ventes et prestations ont augmentées pour atteindre 17,851 M € en 2023 (15,81 M € en 2022).

Le bénéfice de l'exercice, après versement du bonus, s'élève à 34.983,23 €, à comparer à un bénéfice de 34.160,56 € pour l'exercice précédent.

Le bénéfice final de l'exercice est fortement influencé par les bonus attribués aux différents agriculteurs/coopérateurs. C'est ainsi, qu'avant versement des bonus, le bénéfice de l'exercice s'élevait à 826.175,88 €, à comparer avec un montant de 679.726,13 € pour l'exercice précédent. Le bénéfice 2023 avant attribution du bonus, est donc en hausse par rapport à l'année précédente ce qui est principalement dû aux augmentations des volumes vendus.

Le poste « biens et services divers » augmente de 4,095 M € à 4,359 M € ce qui est le résultat de l'augmentation des bonus versés.

Les frais de personnel augmentent de 240.332,34 € à 419.872,91 €. Ceci est dû à l'augmentation des membres du personnel et l'indexation : 8,64 ETP en moyenne en 2023 par rapport à 4,85 ETP en 2022.

La politique d'amortissement n'a pas été modifiée.

En conséquence des variations explicitées ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à -6.644,04 €, à comparer à 5.097,40 € pour l'année précédente.

Le résultat financier (différence entre produits et charges financières) est à nouveau positif 58.162,45 €. Ceci est dû aux revenus des placements financiers.

Le bénéfice après impôt estimé de 16.535,18 € s'élève donc à 34.983,23 €.

ES

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

L'article 3:6 § 1er, 9e du CSA impose de développer de manière plus large la situation de la société :

- la société n'est confrontée à aucun problème d'ordre environnemental;
- la société n'a pas de litiges sociaux ;
- la société possède trois succursales : Arlon, Gerpinnes et St.-Vith/Amblève ;
- il n'y a pas de litiges fiscaux ;
- Aucun évènement post-clôture ayant un impact sur les comptes n'est survenu.
- il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent + 111.395,86 €
Bénéfice de l'exercice à affecter + 34.983,23 €
Dividendes distribués aux actionnaires catégorie B

Bénéfice à reporter 111.621,95 €

7.000 (2.100 (2.200 (3.200 (4.000 (2.200 (2.

Après approbation des comptes annuels, nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat accompli durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

St.-Vith, le 17 mai 2024

Erwin Schöpges
Président du Consell d'Administration

Daniel Hick Vice-président N° 0820.243.975 C-app 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T : -32 (0)87 69 30 00 www.bdo.be Rue Waucomont 51 B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

C-app 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T:+32 (0)87 69 30 00 www.bdo.be Rue Waucomont 51 B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE FAIRCOOP SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FAIRCOOP SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 11 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 5 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.408.289 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 34.983 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. N° 0820.243.975

C-app 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les

décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ciaprès.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

№ 0820.243.975 C-app 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES



- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société:
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- · nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 10 juin 2023 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Battice, 24 mai 2024



Digitally signed by Christian Schmetz (Signature) DN. cn-Christian Schmetz (Signature), c=86 Date: 24/May/2024

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL Commissaire Représentée par Christian SCHMETZ * Réviseur d'entreprises 'Agissant pour une société

N°	0820.243.975		C-app 10
----	--------------	--	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	6,5	2,6	3,9
Temps partiel	1002	3,2	1,0	2,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	8,6	3,2	5,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	10.088	4.465	5.623
Temps partiel	1012	3.735	1.080	2.655
Total	1013	13.823	5.545	8.278
Frais de personnel				
Temps plein	1021	273.447	125.459	147.989
Temps partiel	1022	146.426	67.075	79.351
Total	1023	419.873	192.533	227.340
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	4,8	0,6	4,2
1013	8.389	780	7.609
1023	240.332	22.346	217.987
1033			

N° (0820.243.975	C-a	app 10	
------	--------------	-----	--------	--

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				рісіі
Nombre de travailleurs	105	8	4	10,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	4	7,8
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	1	4,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	1	2,6
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	4	3	6,2
de niveau primaire	1210		2	1,4
de niveau secondaire	1211	2	1	2,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2,0
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8	4	10,8
Ouvriers	132			
Autres	133			
				l .

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées Nombre d'heures effectivement prestées Frais pour la société

Codes	1. Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de la société
150		
151		
152		

N° 0820.243.975 C-app 1	0
-------------------------	---

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice		6		6,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	1		1,0
Contrat à durée déterminée	211	4		4,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213	1		1,0

				J
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

N° 0820.243.975 C-app 10

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour la société	5821 5822 5823		5831 5832 5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

C-app 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION FAIRCOOP		
Forme juridique ¹ : Société coopérative Adresse: Rue Saint-	N	l°: 13
Nicolas Code postal: 67 Commune: Arlon 00		
Pays: Belgique		
Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de	Liège, division Arlon	
Adresse Internet ² :		
Adresse e-mai ² l :	Numéro d'entreprise	0820.243.975
DATE 30-06-21 de dépôt du document le pl constitutif et modificatif(s) des statuts.	lus récent mentionnant la date de publication d	des actes
Ce dépôt concerne ³ :		
X les COMPTES ANNUELS en EUROS (2 décimales)	approuvés par l'assemblée générale du	10-06-23
X les AUTRES DOCUMENTS		
relatifs à		
l'exercice couvrant la période du	01-01-22 au	31-12-22
l'exercice précédent des comptes annuels du	01-01-21 au	31-12-21
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / -ne sont	pas identiques à ceux publiés antérieurer	ment.
Nombre total de pages déposées: 52 Num	réros des sections du document normalisé non	déposées parce que sans
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.1 14, 15	, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.	.18.2, 6.20, 9, 11, 12, 13,
Signature (nom et qualité)	Signature (nom et quali	té)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

|--|--|

- 2 Mention facultative.
- 3 Cocher les cases ad-hoc.
- 4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile. 1/52

N° 0820.243.975 C-app 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SCHOPGES ERWIN

Im Tömmel 7, 4770 Amblève, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

HICK-ROX DANIEL

Asteneterstrasse 19, 4730 Hauset, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

ANDRE JOSIANE

Fraiture 8, 6690 Vielsalm, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

DUMONT CARINE

Rue St. Pierre 6, 5630 Villers-Deux-Eglises, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

VAN POECKE TANJA

Rivierstraat 9, 9270 Laarne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL 0431.088.289

Rue Waucomont 51, 4651 Battice, Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 11/06/2022, fin: 11/06/2025

Représenté par:

1. SCHMETZ CHRISTIAN

Rue Waucomont 51 4651 Battice Belgique

, Numéro de membre : A02370

LADURON XAVIER

Rue Albert Dekkers 79, 4608 Warsage, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

TIMMERMAN DRIES

Legeweg 2, 8490 Jabbeke, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020

N°	0820.243.975		C-app 2.2
----	--------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels -ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
STB Weynand & Partner SRL 0471.534.519 Eupener Strasse 61 , boîte -, 4731 Eynatten, Belgique	50.740.191	АВ
Représenté par:		
WEYNAND Herbert		
Eupenerstrasse 61 , 4731 Eynatten, Belgique		
Expert-comptable		

Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

N° 0820.243.975 C-app 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS	6.1	20		
D'ÉTABLISSEMENT		21/28	4.413.168,45	4.046.275,55
ACTIFS IMMOBILISÉS	6.2	21	64.262,03	41.600,76
Immobilisations incorporelles	6.3	22/27	76.339,71	107.108,12
Immobilisations corporelles		22		
Terrains et constructions		23		
Installations, machines et outillage		24	72.460,01	102.038,43
Mobilier et matériel roulant		25		
Location-financement et droits similaires		26	3.879,70	5.069,69
Autres immobilisations corporelles		27		
Immobilisations en cours et acomptes versés	6.4 /			
	6.5.1	28	4.272.566,71	3.897.566,67
Immobilisations financières	6.15	280/1		
Entreprises liées		280		
Participations		281		
Créances	6.15	282/3		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0.10	282		
Participations		283		
Créances		284/8	4.272.566,71	3.897.566,67
Autres immobilisations financières		284	4.500,00	4.500,00
Actions et parts		285/8	4.268.066,71	3.893.066,67
Créances et cautionnements en numéraire				

N°	0820.243.975		C-app 3.1
----	--------------	--	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	4.917.634,58	5.554.465,44
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3 30/36	41.961,53 41.961,53	57.157,44 57.157,44
Stocks		30/31	11.001,00	07.107,11
Approvisionnements		32		
En-cours de fabrication		33		
Produits finis		34	41.961,53	57.157,44
Marchandises		35	,	,
Immeubles destinés à la vente		36		
Acomptes versés		37		
Commandes en cours d'exécution				
Créances à un an au plus		40/41 40	3.124.816,56 2.934.816,56	2.697.198,36 2.508.448,36
Créances commerciales		41	190.000,00	188.750,00
Autres créances	6.5.1 / 6.6	50/53		
Placements de trésorerie		50		
Actions propres		51/53		
Autres placements		54/58	1.682.727,18	2.751.127,49
Valeurs disponibles	6.6	490/1	68.129,31	48.982,15
Comptes de régularisation	0.0			,
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.330.803,03	9.600.740,99

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	5.872.837,98	5.791.550,46
Apport	6.7.1	10/11	5.751.749,52	5.669.172,56
Disponible		110	5.729.749,52	5.649.172,56
Indisponible		111	22.000,00	20.000,00
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	9.692,60	11.692,60
Réserves indisponibles		130/1		2.000,00
Réserves statutairement indisponibles		1311		2.000,00
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	9.692,60	9.692,60
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	111.395,86	110.685,30
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net 6		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

_

 $^{^{\}rm 6}\,$ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

N°

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.457.965,05	3.809.190,53
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.457.888,76	3.808.339,72
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.621.544,23	2.119.895,47
Fournisseurs		440/4	2.621.544,23	2.119.895,47
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	128.881,29	119.530,46
Impôts		450/3	25.760,39	38.278,16
Rémunérations et charges sociales		454/9	103.120,90	81.252,30
Autres dettes		47/48	707.463,24	1.568.913,79
Comptes de régularisation	6.9	492/3	76,29	850,81
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.330.803,03	9.600.740,99

N° 0820.243.975 C-app 4

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Vantas at prostations			70/76A	15.811.661,77	14.840.168,29
Ventes et prestations			,		·
Chiffre d'affaires		6.10	70	15.766.222,89	14.647.831,73
En-cours de fabrication, produits finis et command cours d'exécution: augmentation (réduction)	es en (+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	45.438,88	192.336,56
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	15.806.564,37	14.826.683,75
Approvisionnements et marchandises			60	11.403.916,40	9.733.266,92
Achats			600/8	11.388.720,49	9.740.242,39
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	15.195,91	-6.975,47
Services et biens divers			61	4.095.907,76	4.843.069,10
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	240.332,34	195.810,48
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles e corporelles	et		630	47.928,46	44.320,68
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes e	en				
cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	7.076,05	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	11.403,36	10.216,57
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de fra de restructuration	ais (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	5.097,40	13.484,54

N°

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	49.228,10	39.300,89
Produits financiers récurrents			75/70B	38.355,74	39.300,89
				·	·
Produits des immobilisations financières			750 751	753,50	441,50
Produits des actifs circulants		0.44		27.000.04	20.050.20
Autres produits financiers		6.11	752/9	37.602,24	38.859,39
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	10.872,36	
Charges financières			65/66B	8.316,81	6.350,39
Charges financières récurrentes		6.11	65	8.316,81	6.350,39
Charges des dettes			650	353,78	1.145,77
Réductions de valeur sur actifs circulants autres stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	s que (+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	7.963,03	5.204,62
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	46.008,69	46.435,04
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	11.848,13	10.090,31
Impôts			670/3	11.848,13	10.217,00
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fisca	ales		77		126,69
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	34.160,56	36.344,73
Prélèvement sur les réserves			789		
immunisées Transfert aux réserves			689		
immunisées Bénéfice (Perte) de	(+)/(-)		9905	34.160,56	36.344,73
l'exercice à affecter					

N° 0820.243.975 C-app 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	144.845,86	147.030,03
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	34.160,56	36.344,73
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	110.685,30	110.685,30
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	111.395,86	110.685,30
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	33.450,00	36.344,73
Rémunération de l'apport		694	33.450,00	31.644,73
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		4.700,00
Autres allocataires		697		

N° 0820.243.975 C-app 6.2.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxx	129.039,03
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	36.040,00	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	165.079,03	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxx	87.438,27
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	13.378,73	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	100.817,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	64.262,03	

Ν°

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxx	260.933,32
8163	9.708,96	
8173	29.638,12	
8183		
8193	241.004,16	
8253P	xxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxx	158.894,89
8273	33.359,74	
8283	33.300,1	
8293		
8303	23.710,48	
8313		
8323	168.544,15	
(24)	72.460,01	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxx	5.949,96
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	5.949,96	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxx	880,27
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.189,99	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	2.070,26	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	3.879,70	

N°

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTION	ONS ET			
PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxx	4.500,00
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	4.500,00	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE		(284)	4.500,00	
L'EXERCICE AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxx	3.893.066,67
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	550.000,00	
Remboursements		8593	174.999,96	
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	4.268.066,71	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES A L'EXERCICE	U TERME DE	8653		

N° 0820.243.975 C-app 6.6

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
0004		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		
0009		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice		
29.584,31		
38.545,00		

N° 0820.243.975 C-app 6.7.1

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice Disponible au terme de l'exercice Indisponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces

dont montant non libéré

En nature

dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
4400	2000000000000000	5.040.470.50
110P	XXXXXXXXXXXXXX	5.649.172,56
(110)	5.729.749,52	
111P	XXXXXXXXXXXXXX	20.000,00
(111)	22.000,00	
8790	5.729.749,52	
87901	02010,02	
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions	
8702	xxxxxxxxxxxx	926.200	
8703	XXXXXXXXXXXXXX		

Codes

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0820.243.975		C-app 6.7.1	
----	--------------	--	-------------	--

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Comprises dans les rubriques 17 et 42/40 du passir)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés		
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES			
Impôts	(rubriques 450/3 et 178/9 du	passif)	
Dette	es fiscales échues		
Dette	Dettes fiscales non échues		
Dette	es fiscales estimées		
Dette	erations et charges sociales es échues envers l'Office Nationa es dettes salariales et sociales	(rubriques 454/9 et 178/9 du passif) al de Sécurité Sociale	

Codes	Exercice
9072	
9073	23.695,26
450	2.065,13
100	2.000,10
0070	
9076	
9077	103.120,90

N°	0820.243.975		C-app 6.9
----	--------------	--	-----------

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

76,29

C-app 6.10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

0820.243.975

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	45.438,88	192.336,56
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	6	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4,8	5,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	8.390	7.539
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	194.893,93	161.219,26
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	26.054,92	16.920,02
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	19.383,49	17.671,20
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires (+)/(-) Dotations (utilisations et reprises)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours Actées Reprises Sur créances commerciales	9110 9111		
Actées Reprises	9112	7.076,05	
Provisions pour risques et charges Constitutions Utilisations et reprises	9115 9116		
Autres charges d'exploitation Impôts et taxes relatifs à l'exploitation Autres	640 641/8	7.474,05 3.929,31	1.430,32 8.786,25
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société Nombre total à la date de clôture Nombre moyen calculé en équivalents temps plein Nombre d'heures effectivement prestées Frais pour la société	9096 9097 9098 617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Divers		37.602,24	38.859,39
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		435,99
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			
Frais de banque		4.761,89	4.005,47
Divers		1.627,67	763,16
	 		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76	10.872,36	
Produits d'exploitation non récurrents		(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8		
Produits financiers non récurrents		(76B)	10.872,36	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631	10.872,36	
Autres produits financiers non récurrents		769		
CHARGES NON RÉCURRENTES		66		
Charges d'exploitation non récurrentes		(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		
		\Box		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	11.848,13
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	11.848,13
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dividendes fiscalement déductibles		-33.450,00
Dépenses non-admises fiscalement		35.098,28
Dons déductibles		1.211,00
Passif social		760,14

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.364.103,38	1.283.382,76
9146	912.782,06	1.495.276,49
9147	68.226,07	70.278,33
9148	10.035,00	9.493,42

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	78.265,00
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N° 0820.243.975			C-app 6.14
		Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou actifs propres pour sûreté de de Hypothèques	irrévocablement promises par la société sur ses tes et engagements de tiers		
Valeur comptable des imme	ıbles grevés	91612	
Montant de l'inscription		91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat		91632	
Gages sur fonds de commerce			
Le montant maximum à cond l'enregistrement	currence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de	91712	
	es de mise en gage du fonds de commerce, le montant t autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mai	ndats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant des actifs en cause

Privilège du vendeur

PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

91812

91822

91912 91922

La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	
·		
	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS		
DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTO IIII ONTANTO DE GEGGION D'IIIIII OBLEIGATIONO		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

Exercice

Exercice

N°	0820.243.975				C-app 6.14
	MES COMPLÉMENTAIRES DE PE EANTS	ENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INS	TAURÉS AU PROFIT D	U PER:	SONNEL OU DES
Descr	ription succincte				
Mesu	res prises pour en couvrir la cha	rge			
				Code	Exercice
PEN	SIONS DONT LE SERVICE INCO	MBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME			
Mon	tant estimé des engagements ré	sultant de prestations déjà effectuées	!	9220	
В	ases et méthodes de cette estimation	on			
			L		
					Exercice
ΝΔΤ	TIPE ET IMPACT FINANCIER DE	S ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRI	IEURS À LA DATE DE		EXEICICE
		e bilan ou le compte de résultats	LONG A LA DATE DE		
				L	
					Exercice
	AGEMENTS D'ACHAT OU DE VE PTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	ENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMMI	E ÉMETTEUR		
	1010 22 12				
				L	
					Exercice
	IRE, OBJECTIF COMMERCIAL ET RITES AU BILAN	T CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OF	PÉRATIONS NON		
A con	dition que les risques ou les ava	intages découlant de ces opérations soien	t significatifs et dans		
ia me situat	sure ou la divulgation des risque ion financière de la société	es ou avantages soit nécessaire pour l'app	reciation de la		
				Г	Exercice
AUTR	ES DROITS ET ENGAGEMENTS	HORS BILAN (dont ceux non susceptibles	s d'être quantifiés)		<u> </u>
		,	,		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

,	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

N°	0820.243.975		C-app 6.16
----	--------------	--	------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ
(ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	7.340,00
95061 95062 95063	590,00
95081 95082 95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrété royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation (ont) (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de

EUR.

Le compte de résultats (a) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) (Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles -(ont)- (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

	Méthode	Base	Taux	en %
Actifs	L (linéaire) D (degressive) A (autres)	NR (non- réévaluée) R (réévaluée)	Principal Min Max.	Frais accessoires Min Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
immobilisations incorporelles	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
3. Bâtiments*				
4. Installations, machines et outillage*				
5. Matériel roulant*				
MATERIEL ROULANT	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	L	NR	20,00 - 20,00	0,00 - 0,00
7. Autres immobilisations corporelles		ND	40.00 05.00	40.00.05.00
Aménagements bureaux	L	NR	10,00 - 25,00	10,00 - 25,00

^{*} Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:

- EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations (ent) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

- 1. Approvisionnements:
- 2. En cours de fabrication produits finis:
- 3. Marchandises:

FIFO

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

% leur valeur comptable.

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient)
(coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à:

EUR.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

FAIRCOOP SC Rue Saint-Nicolas 13 6700 Arlon RPM Liège – Division Arlon – 0820.243.975

Rapport de gestion

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les activités de notre société au cours de l'exercice 2022, clôturé le 31.12.2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe forment un tout et ont été établis conformément à la législation applicable à notre société.

La société n'a pas mené d'activités de recherche et développement.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au sens de l'article 3:6, § 1., 8° du CSA.

Le total du bilan passe de 9,601 M € à 9,331 M €. Les fonds propres augmentent pour atteindre un montant de 5,875 M € à la clôture 2022. Les dettes totales diminuent de 3,809 M€ à 3,458 M€. Cette diminution est liée à la diminution du bonus à verser pour l'année 2022.

Les ventes et prestations ont augmentées pour atteindre 15,811 M € en 2022 (14,840 M € en 2021).

Le bénéfice de l'exercice, après versement du bonus, s'élève à 34.160,56 €, à comparer à un bénéfice de 36.344,73 € pour l'exercice précédent.

Le bénéfice final de l'exercice est fortement influencé par les bonus attribués aux différents agriculteurs/coopérateurs. C'est ainsi, qu'avant versement des bonus, le bénéfice de l'exercice s'èlevait à 679.726,13 €, à comparer avec un montant de 1.518.220,91 € pour l'exercice précédent. Le bénéfice 2022 avant attribution du bonus, est donc en forte baisse par rapport à l'année précédente ce qui est principalement dû aux augmentations des prix du lait dans la production.

Le poste « biens et services divers » diminue de 4.843 M € à 4.095 M € ce qui est le résultat de la diminution des bonus versés.

Les frais de personnel augmentent de 195.810,48 € à 240.332,34 €. Ceci est dû à l'augmentation des membres du personnel et l'indexation : 4,87 ETP en moyenne en 2022 par rapport à 4,7 ETP en 2021.

La politique d'amortissement n'a pas été modifiée.

En conséquence des variations explicitées ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 5.097,40 €, à comparer à 13.484,54 € pour l'année précédente.

Le résultat financier (différence entre produits et charges financières) est à nouveau positif. Ceci est dû aux accords commerciaux avec le fournisseur LUXLAIT.

FS

Faircoop - Rapport de gestion 2022

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

L'article 3:6 § 1er, 9° du CSA impose de développer de manière plus large la situation de la société :

- la société n'est confrontée à aucun problème d'ordre environnemental;
- la société n'a pas de litiges sociaux ;
- la société possède trois succursales : Arlon, Gerpinnes et St.-Vith ;
- il n'y a pas de litiges fiscaux;
- Aucun évènement post-clôture ayant un impact sur les comptes n'est survenu.

Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent + 110.685,30 €

Bénéfice de l'exercice à affecter + 34.160,56 €

Dividendes distribués aux actionnaires catégorie B - 33.450,00 €

Bénéfice à reporter 111.395,86 €

Après approbation des comptes annuels, nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat accompli durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

St.-Vith, le 17 mai 2023

Erwin Schöpges
Président du Conseil d'Administration

N° 0820.243.975

C-app 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T: +32 (0)87 69 30 00 F: +32 (0)87 67 93 58 www.bdo.be Rue Waucomont 51 B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088,289 / RPR Brussel BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedriffsrevisoren - BDO Reviseurs of Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company. Is a member of 8DO international Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Alember Firms.



T: +32 (0)87 69 30 00 F: +32 (0)87 67 93 58 www.bdo.be Rue Waucomont 51 B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE FAIRCOOP SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FAIRCOOP SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 11 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.330.803 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 34.161 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfstevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgion law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO international Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC

Conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »), nous émettons, en notre qualité de commissaire, notre rapport, destiné à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC (ci-après « la Société »), sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration daté du 20 mai 2023.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives ainsi que de la formulation des hypothèses sur lesquelles elles reposent, reprises dans son rapport. L'organe d'administration est tenu d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation compte tenu de la distribution proposée et conformément à l'article 6:116 CSA. Ce rapport contient également la justification de la décision de distribution, à savoir que la Société pourra, après la distribution proposée d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Conformément aux articles 6 :116 et 6 :117 CSA, l'organe d'administration est responsable de la décision de mise en paiement effectif de la distribution.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité est de formuler une conclusion sur la question de savoir si nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que:

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives, que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

Dans le cadre de notre mission, nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat de la distribution ni sur la question de savoir si la distribution peut avoir lieu.

FAIRCOOP SC Rapport du commissaire conforme article 6:116 CSA C-app 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Nous avons effectué notre évaluation des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives conformément à la «Norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:143 et 6:116 du Code des sociétés et des associations (Test de liquidité) », établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Une telle évaluation consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue de notre mission est considérablement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives sur lesquelles le test de liquidité s'est fondé. En conséquence, notre mission ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'une mission d'assurance raisonnable permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'assurance raisonnable.

Étant donné que les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie, et les hypothèses sur lesquelles elles sont basées se rapportent à l'avenir et peuvent donc être affecté(e)s par des événements imprévus, les écarts peuvent être significatifs et nous ne formulons aucune conclusion sur la question de savoir si les résultats réels communiqués correspondront à ceux présentés dans les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie.

Notre évaluation ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que .

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives et que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

FAIRCOOP SC Rapport du commissaire conforme article 6:116 CSA

3



Les hypothèses retenues sous-jacentes aux projections sont susceptibles de différer des réalisations, parfois de manière significative, dès lors qu'il arrive fréquemment que des événements futurs ne se produisent pas comme prévu.

Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:116 CSA dans le cadre de la distribution prévue d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à la législation, ce rapport est exclusivement destiné à l'organe d'administration de la Société.

Battice, le 9 juin 2023



BDO Réviseurs d'Entreprises SRL Commissaire Représenté par Christian Schmetz* Réviseur d'entreprises 'Agissant pour une société

Annexe: Rapport de l'organe d'administration

FAIRCOOP SC Rapport du commissaire conforme article 6:116 CSA

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T: +32 (0)87 69 30 00 F: +32 (0)87 67 93 58 www.bdo.be Rue Waucomont 51 B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088,289 / RPR Brussel BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431,088.289 / RPM Bruxelles

BDD Bedrijfsrevisoren - BDD Reviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDD International Elmited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDD network of independent member firms.

BDD is the brand name for the BDD network and for each of the BDD Member Firms.

BDO

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'íl ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs

des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ciaprès.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

 nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société:

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations l'organe comptables faites par d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier :
- · nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

l'organe communiquons Nous d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

N° 0820.243.975

C-app 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 11 juin 2022 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Battice, 26 mai 2023



Digitally signed by Christian Schmetz (Signeture) DN: ca=Christian Schmetz (Signeture), c=BE Date: 2022 DC 28 2 1-10-44 182106

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL Commissaire Représentée par Christian SCHMETZ* Réviseur d'entreprises 'Agissant pour une société

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T:+32 (0)87 69 30 00 F:+32 (0)87 67 93 58 www.bdo.be Rue Waucomont 51 B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDD Bedrijfsrevisoren - BDD Reviseurs d'Entreprises BY/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company finited by guarantee, and forms part of the international BDD network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC

Conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »), nous émettons, en notre qualité de commissaire, notre rapport, destiné à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC (ci-après « la Société »), sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives figurant dans le rapport cijoint de l'organe d'administration daté du 20 mai 2023.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives ainsi que de la formulation des hypothèses sur lesquelles elles reposent, reprises dans son rapport. L'organe d'administration est tenu d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation compte tenu de la distribution proposée et conformément à l'article 6:116 CSA. Ce rapport contient également la justification de la décision de distribution, à savoir que la Société pourra, après la distribution proposée d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Conformément aux articles 6 :116 et 6 :117 CSA, l'organe d'administration est responsable de la décision de mise en paiement effectif de la distribution.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité est de formuler une conclusion sur la question de savoir si nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que:

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives, que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

Dans le cadre de notre mission, nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat de la distribution ni sur la question de savoir si la distribution peut avoir lieu.

0820.243.975

RAPPORT DES COMMISSAIRES

N°



Nous avons effectué notre évaluation des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives conformément à la « Norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:143 et 6:116 du Code des sociétés et des associations (Test de liquidité) », établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Une telle évaluation consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue de notre mission est considérablement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives sur lesquelles le test de liquidité s'est fondé. En conséquence, notre mission ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'une mission d'assurance raisonnable permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'assurance raisonnable.

Étant donné que les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie, et les hypothèses sur lesquelles elles sont basées se rapportent à l'avenir et peuvent donc être affecté (e)s par des événements imprévus, les écarts peuvent être significatifs et nous ne formulons aucune conclusion sur la question de savoir si les résultats réels communiqués correspondront à ceux présentés dans les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie.

Notre évaluation ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives et que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

FAIRCOOP SC Rapport du commissaire conforme article 6:116 CSA

C-app 8



Les hypothèses retenues sous-jacentes aux projections sont susceptibles de différer des réalisations, parfois de manière significative, dès lors qu'il arrive fréquemment que des événements futurs ne se produisent pas comme prévu.

Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:116 CSA dans le cadre de la distribution prévue d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à la législation, ce rapport est exclusivement destiné à l'organe d'administration de la Société.

Battice, le 9 juin 2023

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL Commissaire Représenté par Christian Schmetz* Réviseur d'entreprises 'Agissant pour une société

Annexe: Rapport de l'organe d'administration

FAIRCOOP SC Rapport du commissaire conforme article 6:116 CSA

48/52

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2,8	0,2	2,6
Temps partiel	1002	3,0	0,4	2,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4,8	0,6	4,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	5.037	471	4.566
Temps partiel	1012	3.352	309	3.043
Total	1013	8.389	780	7.609
Frais de personnel				
Temps plein	1021	144.302,54	13.493,45	130.809,09
Temps partiel	1022	96.029,80	8.852,39	87.177,41
Total	1023	240.332,34	22.345,84	217.986,50
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	4,7	1,0	3,7
1013	7.538	1.329	6.209
1023	195.810,48	34.522,70	161.287,78
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3	3	4,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	3	4,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	1	1,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1	1,6
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2	2	3,2
de niveau primaire	1210		1	0,5
de niveau secondaire	1211	1	1	1,7
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1,0
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	3	4,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées Nombre d'heures effectivement prestées Frais pour la société

Codes	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de la société
150		
151		
152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein		
205	2	2	3,3		
210	1	1	1,6		
211	1	1	1,7		
212					
213					

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein		
305	2	3	4,2		
303	2	3	4,2		
310	1		1,0		
311	1	3	3,2		
312					
313					
340					
341					
342					
343	2	3	4,2		
350					

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés Nombre	5801		5811	
d'heures de formation suivies Coût net			5812	
pour la société			5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour la société			5831 5832 5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés Nombre	5841		5851	
d'heures de formation suivies Coût net	5842		5852	
pour la société	5843		5853	
				1